

Eléments CRPN pour 2015

PARAMÈTRES

Taux de cotisations et plafonds de salaires soumis à cotisations CRPN

Fonds de retraite..... 22,15 %

Fonds d'assurance..... 0,10 %

Les cotisations de ces 2 fonds sont appelées

jusqu'à 8 PSS 304 320 € / an

Fonds de majoration..... 0,68 %

Les cotisations de ce fonds sont appelées

jusqu'à 1 PSS 38 040 € / an

PRESTATIONS

Majoration de base maximum annuelle

pour une liquidation en 2015

7 608 €

Bonification maximum annuelle

pour une liquidation en 2015

1 141 €

L'Indice de Variation des Salaires Corrigé (IVSC) sert à calculer les droits théoriques jusqu'à leur liquidation. Cet indice progresse depuis le 01/01/2013 en parallèle et au même rythme que l'Indice de Variation des Pensions (IVP), en fonction de l'indice INSEE consommation.

Au 01/01/2015, ils augmentent de 0,255 % par rapport aux indices de 2014.

$IVSC_{2015} = 32,5517$

$IVP_{2015} = 38,4651$

Plafond mensuel Sécurité sociale

3 170 €

Assurance décès comprise

entre **114 120 €**

et **456 480 €**

majorée, par enfant à charge, de

38 040 €